

# CAPLB

Compte-rendu

LISTE D'APTITUDE DE C EN B  
du 13 novembre 2015



02 40 20 76 56

e-mail : fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr

## MOTION LIMINAIRE FO

Madame la Présidente,

Ce 13 novembre 2015, vous réunissez les représentants de la CAP des cadres B pour statuer sur l'inscription à la liste d'aptitude de C en B.

**Cette CAP se tient dans un contexte d' ACTIONS ;**

**Le 18 novembre, jour du Comité technique de Réseau les agents des Finances Publiques sont appelés à se mettre en greve !**

Ce CTR aura à traiter des suppressions massives d'emplois encore cette année et de la baisse du budget.

**-2111 annoncés emplois en 2016**

**-18 pour Loire-Atlantique !**

Rendez vous compte : alors que la DGFIP ne représente que 6 % des effectifs de la Fonction Publique d'Etat, elle devra supporter en 2016, 54 % des suppressions d'emplois.

**Rien que ça doit suffire à nous faire réagir pour mettre fin à la destruction de nos services !**

C'est pourquoi nous avons boycotté la 1ère convocation de cette CAP. Redisons-le pour que les choses soient claires. Ce n'est pas de gaieté de cœur.

Depuis le début des années 2000, les gouvernements successifs se sont attachés à supprimer des emplois, à restructurer par vagues successives, à diminuer les moyens budgétaires des services et à instaurer un mode de management basé sur le culte de la statistique et la mise en concurrence des agents.

Ces décisions, prises au nom de l'exemplarité de Bercy ont profondément détérioré la qualité, l'efficacité des missions mais également les conditions de travail des agents.

Bien que notre direction ne soit pas estampillée "prioritaire", nos missions n'ont jamais été aussi essentielles et reconnues en cette période de crise et de lutte contre toutes sortes de fraudes.

S'ajoutant aux suppressions d'emplois et à la démarche stratégique en cours, la baisse du nombre de promotions internes, pour la quatrième année consécutive, participe à la cure d'austérité infligée aux agents du ministère. Cela s'ajoute à la stagnation du point d'indice gelé depuis 2010.



**FO** dénonce et condamne la restriction des possibilités d'accès à la catégorie B et revendique, a minima le retour aux potentialités de 2011. Nous réaffirmons notre attachement à la liste d'aptitude, véritable voie d'accès statutaire à la catégorie B. Les agents ont démontré leur attachement à ce mode de recrutement.

Néanmoins en supprimant le droit au retour pour les promus en catégorie B, la Direction Générale leur impose une mobilité forcée à laquelle s'ajoute les incertitudes liées à leur participation à un mouvement général de mutation. Depuis 2013, des candidats d'excellente valeur ont renoncé à se porter candidats, ne pouvant risquer une mobilité géographique importante.

Rappelons que dès lors qu'un agent de catégorie C est promu B, il doit participer au mouvement général de mutation de la catégorie B et son emploi de catégorie C est immédiatement libéré et offert au mouvement général des C.

S'il est finalement contraint de refuser sa promotion par liste d'aptitude, l'agent renonçant sera affecté "à la disposition du directeur – sans résidence" dans le département : c'est donc la double peine !

**FO** n'aura de cesse de porter la revendication du "**droit au retour**", c'est-à-dire la possibilité d'être maintenu, pour celui qui le souhaite, dans son département d'origine, y compris en surnombre, ce qui risque de moins en moins d'arriver eu égard au nombre important et anormal de vacances d'emplois dans les départements.

**FO**, revendique cette garantie pour les promus de C en B par concours interne spécial (CIS), concours interne normal (CIN) et liste d'aptitude (LA).

**FO** est la seule organisation syndicale à exiger que ce dispositif profite à tous.

Malheureusement la Direction Générale a retenu le système actuel, qui facilite le lissage des effectifs sur l'ensemble du territoire national dans un contexte insoutenable de pénurie des effectifs et ce dispositif trop rigide fait perdurer au-delà du supportable des situations sociales difficiles.

Le Syndicat **FO** dénonce la politique de **régression sociale** que constituent ces modalités d'affectation en cas de promotion au corps supérieur. Il dénonce une volonté de

l'administration de réduire le coût salarial en incitant à la diminution des postulants.

Quid de l'égalité des chances sur le territoire national entre l'excellent agent qui exerce dans un département fermé et l'excellent agent affecté dans un département ouvert pour un gain de rémunération ridiculement peu élevé et des frais de double résidence ?

**C'est ainsi que tout est mis en œuvre pour que les agents renoncent à la liste d'aptitude, qui est pourtant une voie d'accès statutaire.**

La nette diminution des possibilités offertes par les plans de qualifications successifs n'arrange rien à l'affaire.

Le nombre de promotion a baissé de façon drastique passant de 1 868 en 2012 à 787 en 2015.

Les personnels paient au prix fort l'austérité budgétaire.

Au vu de tous les sacrifices consentis par les collègues depuis maintenant plus d'une décennie, ne serait-il pas temps d'envisager une forme de reconnaissance, en matière salariale et en termes de promotion interne ?

« Toujours moins », voilà un dogme qui finalement n'exige pas trop de réflexion, mais qui risque dans un avenir proche d'amener les personnels à une réelle démotivation.

Beaucoup partiront à la retraite sans bénéficier d'une légitime promotion.

C'est pourquoi **FO** revendique pour tous un accès à la catégorie supérieure à titre personnel en fin de carrière.

Pour conclure, nous reviendrons sur les propositions faites par le Directeur Général en ce qui concerne ses **PROPOSITIONS D'ÉVOLUTIONS DES RÈGLES DE GESTION** présentées aux organisations syndicales nationales le 21 septembre dernier.



**FO** depuis la mise en place des règles de gestion fusionnées n'a eu de cesse d'en revendiquer l'amélioration comme nous venons de le démontrer au travers de nos positions sur le droit au

retour notamment.

En ce qui concerne les mutations nous réaffirmons notre revendication pour des affectations les plus fines possibles sur des emplois fixes. Dès la mise en place des nouvelles règles nous avons dénoncé les affectations en ALD qui échappent au champ du paritarisme, précarisent les agents, et dont la gestion fragilise les structures et à terme plus globalement le réseau notamment de proximité.

**Dans le même temps nous revendiquons et continuons à revendiquer deux vrais mouvements de mutations et ce afin de permettre aux agents de mieux concilier vie personnelle et professionnelle et aussi pour faciliter l'équilibre des services.**

Parmi nos revendications porteuses de progrès social nous continuons de réaffirmer notre opposition à la notion de minimum de temps de présence dans un poste ou un service.

Alors que depuis 2014, tous les agents bénéficiaient d'un mouvement général en septembre et d'un mouvement complémentaire en mars N +1, la Direction Générale prévoit de supprimer le mouvement de mars 2017 pour les Inspecteurs et les Contrôleurs.

Elle envisage également la mise en place pour les agents C en première affectation de l'obligation de rester 3 ans sur leur poste et d'instaurer un délai de stabilisation pour les contrôleurs stagiaires dans leur dominante.

Concernant l'affectation fonctionnelle des agents de catégorie B, la proposition de l'Administration prévoit de ramener les 9 missions structures existantes à 5.

Enfin la Direction Générale, souhaite effectuer des aménagements de la cartographie des RAN en procédant à la fusion de certaines d'entre elles.

Pour **FO**, au lieu de proposer des droits nouveaux facteurs de progrès social, ces propositions consistent clairement à supprimer des droits aux agents ,c'est inacceptable !!

Faces à ces attaques inacceptables sur les droits à mutation des agents, face au contexte d'exemplarité de la DGFIP, face à la dégradation incessante des conditions de travail des agents, face au rouleau compresseur de suppressions de postes et de services, face à des carrières de moins en moins attractives et des rémunérations qui ne sont plus à la hauteur des efforts et de la technicité des agents, **FO appelle tous les agents de la DGFIP à se mettre massivement en grève le 18 novembre 2015 afin de démontrer leur force collective pour défendre leur avenir.**

**EN TANT QUE FONCTIONNAIRES NOUS AVONS UN DEVOIR : CELUI D'ASSURER LE SERVICE PUBLIC EN TOUTE NEUTRALITÉ DANS LE RESPECT DE D'ÉGALITÉ DE TRAITEMENT DU CITOYEN**

**EN TANT QUE SYNDICALISTE, NOUS AVONS UNE RESPONSABILITÉ : CELLE DE RÉSISTER POUR QUE CELA RESTE POSSIBLE !**

**L'ACTION C'EST MAINTENANT.**

**APRÈS IL SERA TROP TARD ....**



## Les chiffres 2015 (pour affectation 2016)

- 531 agents de catégories C dans le 44 dont 451 entrent dans la plage utile
- 74 postulants (40FF, 34FGP)
- 13 places pour le 44
- 16 agents inscrits sur la liste (9FF, 7FGP) qui sollicitent la liste d'aptitude depuis :

2012	6
2013	1
2014	5
2015	3
Non précisé	1
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>

Comme d'habitude, cette CAP a fait l'objet de longues discussions pour les dossiers évoqués par les élus. **FO** est intervenu pour le plus grand nombre ..comme chaque année. Comme en 2014, nous disposions d'un tableau établi par la Direction qui intègre de nombreux critères (*bonifications, éléments du rapport comme le sens du travail en équipe, la capacité à rendre compte, .... ainsi que la mobilité géographique/fonctionnelle, etc, ...*) . Il a le mérite de permettre en un coup d'œil de voir la situation des agents. Toutefois, cela reste une approche « mathématique » : comme à notre habitude, nous avons à **FO** été consulter l'ensemble des dossiers.

En séance, nous sommes intervenus sur plusieurs d'entre eux pour lesquelles il y a *incohérence*, ce que ne manque jamais de faire remarquer l'administration : soit pas assez de bonifications maximum même si tout le reste est excellent. Développement des qualités trop concis quand bien même les bonifications sont à la hauteur ainsi et les appréciations sur le rapport. Soit pas assez d'excellent dans le tableau synoptique alors que les commentaires sont élogieux. Etc etc  
Vous le voyez, l'évaluation prend ici une importance capitale : d'où la nécessité d'être vigilant et de ne pas hésiter à déposer un recours ....

A **FO**, nous sommes intervenus sur cette histoire de Plage Utile qui fait que sont exclus de la Plage dite statutaire (où figurent tous les agents qui ont les critères pour postuler) des agents dits trop jeunes ou pas assez gradés par exemple...quand bien même leur dossier crèvent le plafond.  
Pour **FO**, c'est soit on remplit les critères ...soit on ne les remplit pas. Point.

Nous avons aussi contesté pour un dossier pour lequel il y a un doute sur la mobilité pour le collègue alors que celui-ci a répondu positivement. Il est en droit d'exprimer le fait qu'il préférerait rester en Loire-Atlantique ... c'est sans doute ce que pense la quasi totalité des postulants.

Pour chaque demande, et afin d'en faire part aux collègues pour qui nous sommes intervenus, nous demandons ce qui manque au dossier pour espérer être classé l'an prochain. Et nous prenons ensuite l'attache des collègues pour faire le point avec eux.

L'idée bien entendu, pour nous, étant de ne pas mettre les collègues en concurrence car ce n'est pas notre rôle.

Nous avons à plusieurs reprises, demander à l'administration a ce qu'elle soit vigilante en 2016 pour que le changement de structures subi pour les collègues qui vont être intégrés bien malgré dans le grand *brassage* du 44 lié aux restructurations, ne leur soit pas préjudiciable. La DRFiP44 nous a assuré qu'elle sera vigilante sur ce point.

### Exemples de critères pour justifier de la non-inscription :

- Manque de bonifications
- Tableau synoptique trop juste
- Agents trop jeunes ou manque d'ancienneté administrative (AA1 par exemple)
- Classé n°2 par la hiérarchie
- Incohérence dans les dossiers,
- Manque de mobilité
- Pas assez dithyrambique



Un syndicat se doit d'afficher clairement ses revendications : à **FO**, nous sommes POUR la liste d'aptitude. C'est un moyen d'être promu autre que le concours.

En ce qui concerne *les promus contrôleurs* nous revendiquons qu'ils soient affectés dans leur département d'origine (Droit au retour).

	POUR	CONTRE
VOTE	<b>FO</b>	Solidaires CGT CFDT